

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : *plus de la moitié des salariés* *retrouve un emploi hors structure*

Les associations intermédiaires (AI), entreprises d'insertion (EI) ou entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), ont pour mission de proposer un travail à des personnes particulièrement éloignées de l'emploi. Une enquête réalisée en avril 2002 auprès de salariés embauchés entre mars et juin 1999 montre que sept sur dix occupent un emploi trois ans plus tard, alors que seulement un tiers d'entre eux était dans ce cas avant leur embauche en insertion. Toutefois, parmi eux, une personne sur six est toujours en structure d'insertion.

Les anciens salariés des EI se réinsèrent plus difficilement que ceux des AI ou ETTI, ils sont majoritairement au chômage au sortir de la structure.

Lorsque la conjoncture du marché du travail s'est dégradée mi-2001, les entrées au chômage sont devenues plus fréquentes, surtout pour les personnes qui occupaient alors un emploi en dehors d'une structure d'insertion.

L'inscription prolongée dans une AI ou une ETTI permet de garder un lien avec l'emploi lorsque la réinsertion sur le marché du travail est difficile. C'est le cas des femmes et des salariés âgés ou peu diplômés, qui parviennent moins souvent à quitter la sphère de l'insertion.

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ont pour vocation d'offrir un accompagnement progressif vers l'emploi à des personnes qui ne parviennent pas à en trouver dans les conditions ordinaires du marché du travail, même par le biais de contrats aidés (encadré 1). Les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ont un fonctionnement proche des agences d'intérim ; y être inscrit ne correspond donc pas forcément à une période continue d'emploi. Par contre, les entreprises d'insertion (EI) salarient les personnes pendant toute la période d'insertion. L'expression « période passée en structure » correspond toujours ici à la durée de rattachement à une SIAE, y compris les périodes de non travail.

En avril 2002, trois ans après leur entrée dans une structure d'insertion, sept personnes sur dix occupent un emploi, aidé ou non, ou sont toujours en SIAE (graphique 1, encadré 2). Entre janvier 1999, peu avant leur entrée en SIAE, et avril 2002, leur taux d'inactivité a diminué de

Encadré 1

PRÉSENTATION DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)

Les entreprises d'insertion (EI) fonctionnent comme des entreprises « ordinaires ». Mais pour compenser l'effort spécifique d'insertion consenti en faveur des publics en difficulté et leur moindre productivité, les salariés sont embauchés sur des postes bénéficiant d'une aide forfaitaire à l'insertion ou en contrat aidé.

Les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) mettent leurs salariés à disposition auprès de clients (associations, entreprises ou particuliers). Elles bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale et éventuellement de financements spécifiques afin de pouvoir accueillir et accompagner un public rencontrant des difficultés d'ordre social et professionnel.

Fin 2001, on dénombrait 980 associations intermédiaires (AI), 870 entreprises d'insertion (EI) et 280 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), qui ont employé 227 700 salariés au cours de l'année, soit environ 38 000 emplois en équivalents temps plein [Céalis, 2002].

quatre points et la part de chômeurs a été divisée par deux et demi. Ces résultats doivent toutefois être relativisés par le fait que les personnes recrutées en SIAE n'étaient pas toutes éloignées de l'emploi puisqu'un tiers d'entre elles travaillaient peu avant leur embauche.

L'insertion sur le marché du travail, mesurée par le taux d'emploi à l'issue de ces trois ans, paraît comparable à celle des bénéficiaires de Contrat initiative emploi (72 %) et supérieure à celle des bénéficiaires de Contrat

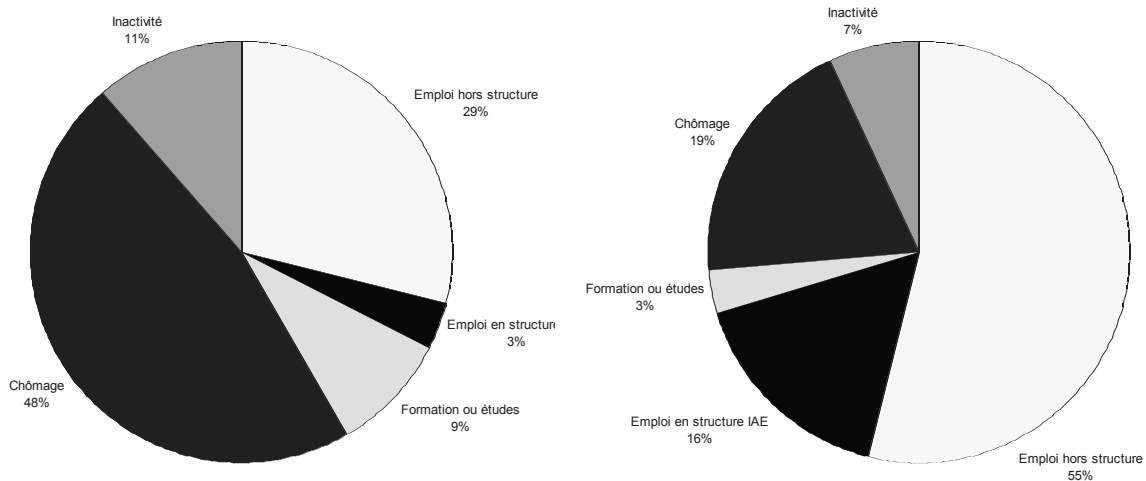
emploi-solidarité (54 %) ou de Stage d'insertion et de formation à l'emploi (57 %) [Berger et alli, 2002]. Après un passage en AI ou ETTI, les situations de chômage ou d'inactivité sont en particulier moins fréquentes qu'à la suite d'un CES, à l'inverse du passage en EI qui débouche plus souvent sur ce type de situations.

Mais la différence se fait surtout sur l'emploi en dehors des structures d'insertion, appelé par la suite emploi « classique » : il ne concerne que 55 % des entrants dont la moitié en CDI (tableau 1).

Graphique 1

Situation en janvier 1999 des bénéficiaires entrés en AI, EI ou ETTI en mars, avril, mai ou juin 1999

Situation en avril 2002 des bénéficiaires entrés en AI, EI ou ETTI en mars, avril, mai ou juin 1999



Source : DARES ; Enquête « Devenir des salariés des AI, EI, ETTI ».

Les salariés ayant occupé un emploi « classique » après être sortis de structure ont été particulièrement affectés par la hausse du chômage consécutive au retournement conjoncturel de mi-2001.

L'inscription en SIAE : une volonté d'échapper au chômage

Sur les trois années d'observation, de mi-1999 à mi-2002, plus de sept salariés sur dix accèdent néanmoins, à un moment ou à un autre, à un emploi « classique », et pour la moitié d'entre eux dès le mois suivant leur sortie (graphique 2). Dans la durée toutefois, l'insertion sur le marché du travail est très hétérogène. Les salariés des AI et des ETTI ont passé en moyenne 20 mois en emploi « classique » entre janvier 1999 et avril 2002, mais ces durées sont très fortement dispersées (tableau 2). Les périodes passées au chômage sont le plus souvent courtes, moins de 6 mois au total pour la moitié des bénéficiaires. Le maintien de l'inscription en AI ou ETTI apparaît donc comme un recours pour garder un lien avec une activité professionnelle lorsque l'accès à l'emploi « classique » s'avère difficile. Quant aux EI, leurs critères d'embauche et la durée de l'emploi d'insertion expliquent en partie le fait que leurs anciens

Tableau 1
Emploi hors structure d'insertion en avril 2002 : contrat et salaire

	AI	EI	ETTI
CDD	18,5	18,5	19,1
CDI	49,6	46,5	53,9
Contrat aidé (1).....	13,3	14,6	10,1
Intérim	7,5	14,4	10,8
Autre (2)	11,1	6,0	6,1
Total	100,0	100,0	100,0
Salaire médian	915	915	950

(1) Contrat emploi-solidarité (CES), Contrat emploi consolidé (CEC), Contrat emplois jeunes (CEJ), Contrat initiative emploi (CIE), Contrat de qualification (CQ), Contrat d'apprentissage (CA), Contrat d'orientation (CO), Contrat emploi ville (CEV).
(2) à son compte, aide familiale, chèques emploi service, contrat saisonnier, contrat d'essai, vacations, stages.
Lecture : les personnes passées par une AI et qui travaillaient en avril 2002 percevaient un salaire médian de 915 euros, 18,5 % d'entre elles étaient employées en CDD. Le smic net à 39 heures est d'environ 925 euros.

Source : DARES, enquête « Devenir des salariés des AI, EI, ETTI ».

salariés passent à la fois moins de temps en emploi, 16 mois en moyenne, et plus de temps au chômage.

Les freins traditionnels d'accès à l'emploi jouent aussi à la sortie des structures

Au moment de l'enquête, les hommes travaillent plus souvent en dehors d'une SIAE que les femmes, les jeunes plus souvent que leurs aînés et les titulaires d'un diplôme plus que les non diplômés (tableau 3). Ces écarts sont plus importants pour les salariés des AI et EI que pour ceux des ETTI. Les publics qui présentent les caractéristiques les moins favorables au retour à l'emploi restent ainsi plus longtemps en

structure et se réinsèrent moins facilement (tableau 4). Les AI, et les ETTI à moindre titre, se prêtent le mieux aux parcours d'insertion très longs car il n'y a pas vraiment de limite à la durée passée en structure, contrairement aux entreprises d'insertion, où la durée fixée aux contrats est de 6 mois à un an, renouvelable dans la limite de deux ans.

Les associations intermédiaires proposent des missions chez les particuliers qui permettent à un public en majorité féminin et souvent très peu qualifié d'avoir une source de revenu. Ainsi, plus de 16 % des femmes entrées dans une AI y sont encore inscrites trois ans plus tard, une proportion deux fois supérieure à celle des hommes.

Tableau 2
Durée moyenne passée par les personnes concernées en...

	AI		EI		ETTI	
	Durée moyenne (en mois)	Part des bénéficiaires ayant connu cette situation entre janvier 1999 et avril 2002 (en %)	Durée moyenne (en mois)	Part des bénéficiaires ayant connu cette situation entre janvier 1999 et avril 2002 (en %)	Durée moyenne (en mois)	Part des bénéficiaires ayant connu cette situation entre janvier 1999 et avril 2002 (en %)
...emploi	20	79	16	74	20	81
...formation	6	15	5	21	6	17
...études	12	6	14	2	11	4
...chômage	10	65	11	79	10	71
...inactivité	10	24	9	27	9	23
...structure IAE	13	100	15	100	12	100

Lecture : 79% des personnes entrées dans une AI ont passé au moins un mois en emploi en dehors d'une SIAE entre janvier 1999 et avril 2002. La durée cumulée passée en emploi par ces personnes pendant cette période est de 20 mois en moyenne.

Source : DARES, enquête « Devenir des salariés des AI, EI et ETTI ».

Tableau 3
Situation en avril 2002 des bénéficiaires entrés en mars, avril, mai ou juin 1999 en :

A I							
	Emploi		Formation ou études	Chômage	Inactivité	Total	Ensemble des entrants
	hors structure	en structure					
Sexe							
Hommes	60,2	13,2	3,6	19,5	3,5	100,0	45,6
Femmes	48,5	24,2	3,2	14,0	10,1	100,0	54,4
Âge à l'entrée dans la structure							
Moins de 26 ans	61,1	11,1	8,9	13,6	5,3	100,0	28,7
Entre 26 et 49 ans.....	53,4	21,4	1,5	17,0	6,7	100,0	62,5
50 ans ou plus.....	32,0	29,4	0,0	22,4	16,2	100,0	8,8
Niveau de formation							
Aucun diplôme ou CEP ou BEPC (niveau < V)	47,7	24,6	1,6	19,3	7,0	100,0	41,0
CAP ou BEP (niveau V).....	57,7	16,0	1,9	16,5	7,9	100,0	37,5
Bac ou plus (niveau > V).....	60,4	11,9	9,8	12,2	5,7	100,0	21,5
Ensemble en avril 2002	53,8	19,1	3,5	16,5	7,1	100,0	100,0
Ensemble en janvier 1999	29,8	3,0	9,5	45,8	11,9	100,0	

E I							
	Emploi		Formation ou études	Chômage	Inactivité	Total	Ensemble des entrants
	hors structure	en structure					
Sexe							
Hommes	46,4	10,7	3,5	32,7	6,7	100,0	69,1
Femmes	34,2	14,9	1,6	36,7	12,6	100,0	30,9
Âge à l'entrée dans la structure							
Moins de 26 ans	52,8	7,7	3,4	25,8	10,3	100,0	31,0
Entre 26 et 49 ans.....	40,4	12,8	2,8	37,1	6,9	100,0	62,0
50 ans ou plus.....	16,3	24,5	2,3	42,2	14,7	100,0	7,0
Niveau de formation							
Aucun diplôme ou CEP ou BEPC (niveau < V)	41,8	11,0	1,8	36,7	8,7	100,0	49,0
CAP ou BEP (niveau V).....	51,1	10,3	3,4	27,9	7,3	100,0	37,0
Bac ou plus (niveau > V).....	58,7	8,0	5,3	22,3	5,7	100,0	14,0
Ensemble en avril 2002	42,6	12,0	2,9	34,0	8,5	100,0	100,0
Ensemble en janvier 1999	22,4	4,5	9,4	50,6	13,1	100,0	

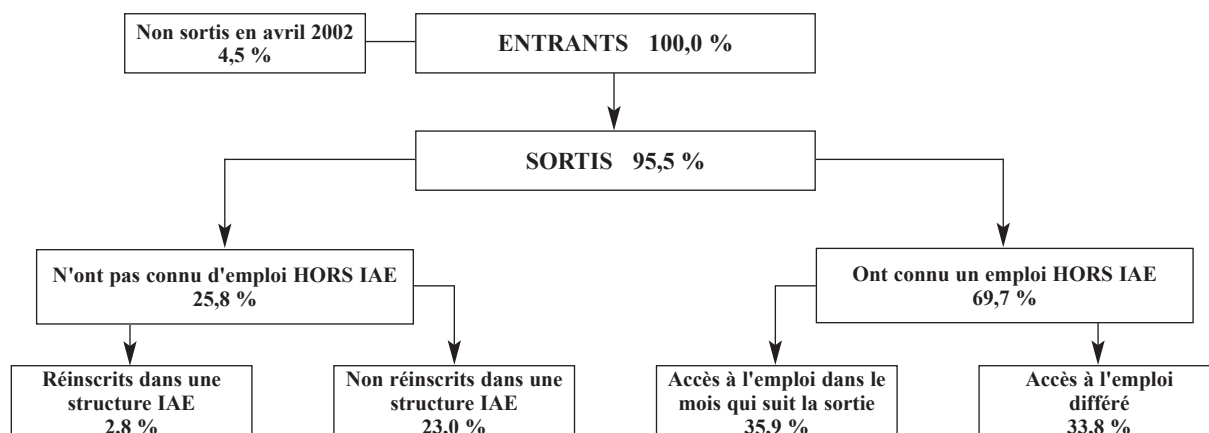
E T T I							
	Emploi		Formation ou études	Chômage	Inactivité	Total	Ensemble des entrants
	hors structure	en structure					
Sexe							
Hommes	60,1	9,5	3,5	22,5	4,4	100,0	70,4
Femmes	56,3	10,9	4,0	18,7	10,1	100,0	29,6
Âge à l'entrée dans la structure							
Moins de 26 ans	60,5	8,9	5,0	21,4	4,2	100,0	34,6
Entre 26 et 49 ans.....	59,1	10,0	2,8	21,4	6,7	100,0	61,7
50 ans ou plus.....	42,6	17,5	4,6	22,3	13,0	100,0	3,7
Niveau de formation							
Aucun diplôme ou CEP ou BEPC (niveau < V)	48,8	14,6	1,8	25,1	9,7	100,0	39,0
CAP ou BEP (niveau V).....	58,5	11,4	3,1	21,4	5,6	100,0	39,2
Bac ou plus (niveau > V).....	49,9	8,6	7,8	20,2	4,5	100,0	21,8
Ensemble en avril 2002	59,0	9,9	3,6	21,4	6,1	100,0	100,0
Ensemble en janvier 1999	29,8	3,0	9,5	45,8	11,9	100,0	

Lecture : Sur l'ensemble des hommes entrés dans une AI, 60,2% étaient en emploi, en dehors d'une structure d'insertion, en avril 2002. Sur l'ensemble des salariés entrés dans une AI, il y avait 45,6% d'hommes et 54,4% de femmes.

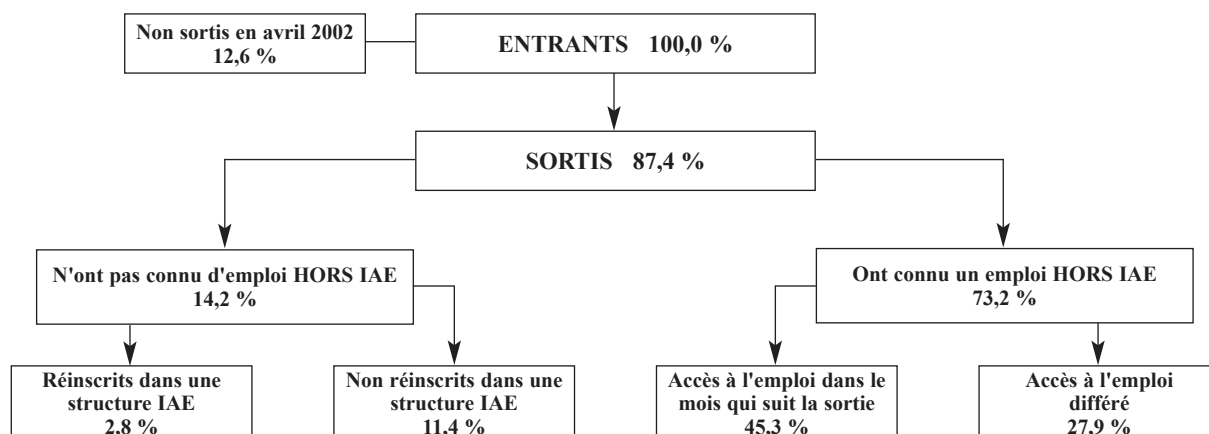
Source : DARES, enquête « Devenir des salariés des AI, EI, ETTI ».

Graphique 2

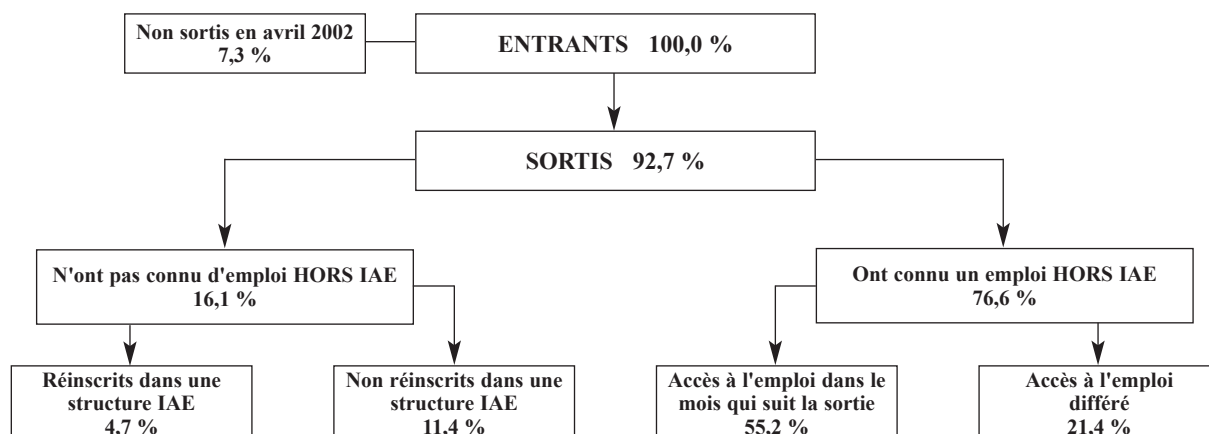
Répartition des salariés entrés dans une EI entre le 1^{er} mars et le 30 juin 1999 selon leur trajectoire



Répartition des salariés entrés dans une AI entre le 1^{er} mars et 30 juin 1999 selon leur trajectoire



Répartition des salariés entrés dans une ETTI entre le 1^{er} mars et 30 juin 1999 selon leur trajectoire



Source : DARES, enquête « Devenir des salariés des AI, EI et ETTI ».

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Le suivi des salariés de structures d'insertion se fait à partir des déclarations annuelles remplies par les employeurs qui ne donnent que très peu d'information sur leur réinsertion sur le marché du travail. Afin de mieux connaître le devenir et les trajectoires professionnelles de ces salariés plusieurs années après leur entrée, la DARES a réalisé une enquête téléphonique auprès d'eux entre avril et septembre 2002, avec relance postale et interrogation en face à face pour les non-répondants.

En l'absence de tout fichier de suivi individuel des bénéficiaires, une pré-enquête postale exhaustive avait été réalisée auprès des structures d'insertion pendant l'été 2001 afin d'obtenir les noms, adresses et numéros de téléphone des salariés concernés.

Les personnes interrogées sont entrées dans une association intermédiaire (AI), dans une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou dans une entreprise d'insertion (EI) entre le 1^{er} mars et le 30 juin 1999. Pour chaque type de structure, l'âge, le sexe et la taille de la structure d'origine des répondants ont été calés sur ceux de l'ensemble des entrants de 1999.

Tableau A
Les entrées en AI, EI, ETTI en 1999

	AI	EI	ETTI
Entrées en 1999.....	141 200	17 320	45 728
Entrées du 1 ^{er} mars au 30 juin 1999	35 300	4 330	11 432
Échantillon	5 990	2 284	4 094
Nombre de questionnaires exploités*	2 255	807	1 290

*hors champ déduits.

Source : DARES.

Cette enquête a permis également de cerner le contexte et les objectifs du passage dans une structure d'insertion et de mieux connaître les formations et l'accompagnement proposés aux salariés, ainsi que leur opinion concernant l'influence de ce passage sur leur parcours professionnel et leur situation sociale. Ces résultats seront diffusés ultérieurement.

Les comparaisons entre les différents types de structure

Les structures d'insertion pratiquent une « sélection » des salariés qu'elles embauchent selon leur domaine d'activité, le type d'emplois qu'elles proposent, leur capacité d'accueil et d'encadrement. Cette sélection peut être en partie repérée dans les fichiers de suivi statistique des structures mais tient aussi à des caractéristiques inobservables des bénéficiaires (compétences spécifiques, expérience professionnelle, motivation...). Le suivi statistique annuel montre, par exemple, que les personnes embauchées par les EI ont des caractéristiques observables plus défavorables que celles accueillies par les AI ou les ETTI : ce sont plus souvent des bénéficiaires du RMI, ou des jeunes suivis au titre de la protection judiciaire de la jeunesse. Le fonctionnement des entreprises d'insertion (production sur place, travail en équipe, possibilité de mettre en place un encadrement spécifique) leur permet d'accueillir des personnes durablement éloignées du marché du travail, nécessitant une réadaptation au poste plus longue que pour les deux autres types de structure. **Les résultats présentés ici sont bruts et ne tiennent pas compte de ces biais de sélection. Il faut donc comparer les structures avec la plus grande prudence.**

Des sorties d'entreprise d'insertion en majorité vers le chômage

Mi-2000, soit environ un an après y être entrés, un peu moins de la moitié des salariés ont quitté leur entreprise d'insertion. À cette période, l'économie française crée de nombreux emplois. Malgré cet environnement propice à la réinsertion, plus de 40 % des sorties se font vers le chômage et à peine plus d'un tiers vers l'emploi « classique » (graphique 3). Trois ans après leur entrée, la réinsertion de ces sortants « rapides » est meilleure que celle de l'ensemble des salariés passés en entreprise d'insertion : 54 % d'entre eux occupent un emploi en dehors d'une SIAE contre 43 % de l'ensemble. 60 % de ceux qui y sont restés deux ans ou plus connaissent le chômage dans le mois qui suit leur sortie et à peine plus d'un tiers occupe un emploi. Si cela peut être imputé au retournement de la conjoncture du marché du travail, intervenu mi-2001, on peut également penser que les personnes qui restent longtemps dans une entreprise d'insertion sont les plus éloignées de l'emploi au moment de leur entrée. Il s'agit, en effet, principalement de salariés de plus de 50 ans et de non diplômés.

La réinsertion, moins difficile après un passage en AI ou en ETTI

Plus de sept personnes sur dix entrées dans une AI au printemps

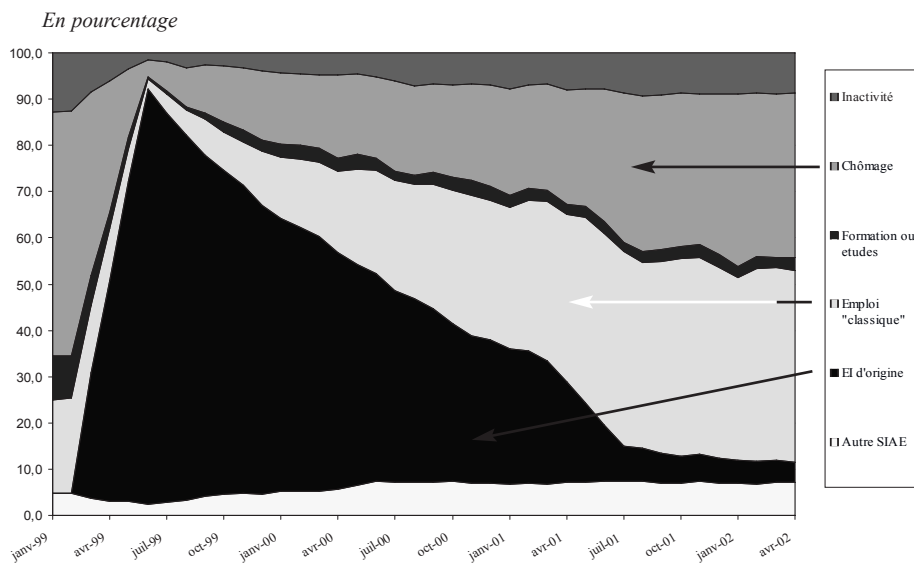
Pour en savoir plus :

Berger E., Defosseux M., De Palmas JP., Even K., Mas S., Sanchez R., Zamora P. (2002), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi : des parcours sensibles aux mouvements conjoncturels de l'économie », *Premières Synthèses*, DARES, n° 52.3, décembre.

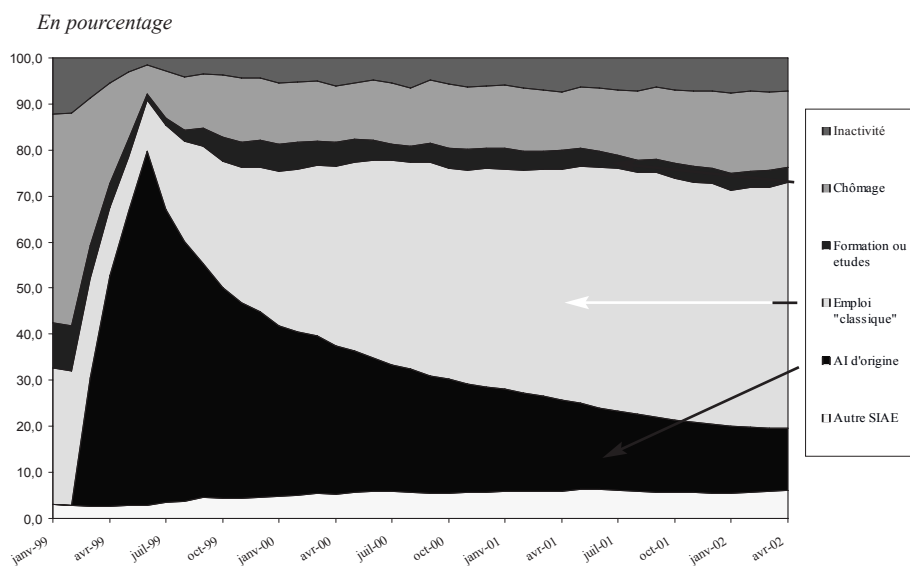
Céalis R. (2002), « L'insertion par l'activité économique dans le secteur marchand en 2001 », *Premières Synthèses*, DARES n° 52.1, décembre.

Graphique 3

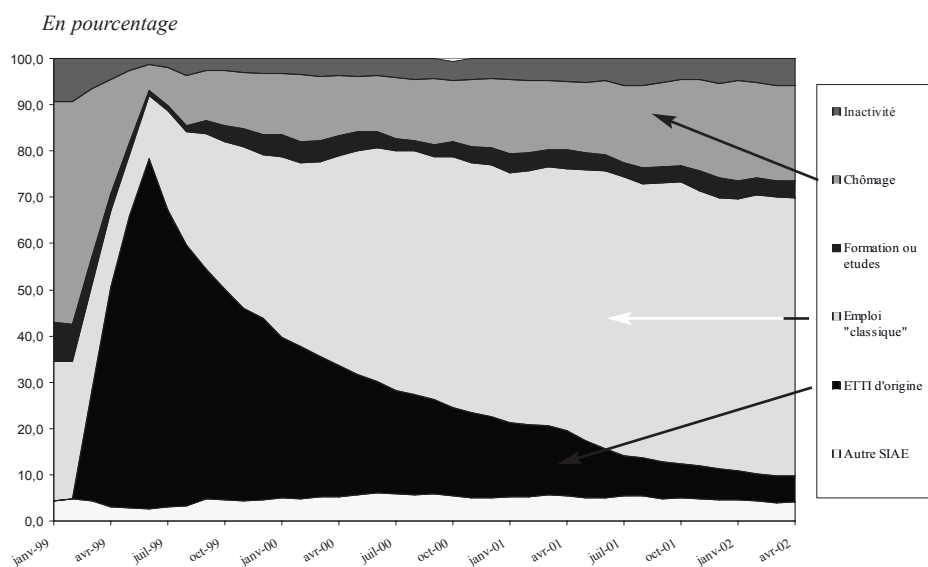
Trajectoires suivies par les salariés des EI



Trajectoires suivies par les salariés des AI



Trajectoires suivies par les salariés des ETI



Source : DARES, enquête « Devenir des salariés des AI, EI, ETI ».

Tableau 4
Temps passé dans la structure d'insertion d'origine

Situation en avril 2002	Temps moyen en mois		
	AI	EI	ETTI
Emploi	7,5	11,4	8,2
Formation	6,0	16,8	6,9
Études	5,1	1,0	6,0
Chômage	8,0	14,4	8,6
Inactivité	7,3	10,1	8,9
Autre structure iae	6,8	9,7	12,4
Structure iae d'origine	36,6	36,4	36,6
Ensemble des salariés	11,2	13,9	10,0
<i>dont : hommes</i>	<i>9,5</i>	<i>13,4</i>	<i>9,8</i>
<i>femmes</i>	<i>13,0</i>	<i>15,2</i>	<i>10,5</i>
<i>dont : moins de 26 ans</i>	<i>8,4</i>	<i>11,4</i>	<i>9,1</i>
<i>entre 26 et 49 ans</i>	<i>12,5</i>	<i>15,2</i>	<i>10,4</i>
<i>50 ans et plus</i>	<i>13,8</i>	<i>14,3</i>	<i>13,5</i>

Lecture : Les anciens salariés des AI en emploi en avril 2002, ont passé en moyenne 7,5 mois dans leur structure d'insertion d'origine.

Source : DARES, enquête « Devenir des salariés des AI, EI, ETTI ».

1999 sont en emploi trois ans plus tard et plus de la moitié occupe un emploi en dehors d'une SIAE. Ces résultats doivent être nuancés par le fait qu'une partie des bénéficiaires restent très longtemps en structure. En effet, trois ans après l'entrée, un cinquième d'entre eux est toujours dans une AI, celle d'origine ou une autre. Leurs caractéristiques sont *a priori* moins favorables au retour vers l'emploi « classique ». Celui-ci est plus fréquent après un passage en ETTI, avec 59 % des salariés concernés en avril 2002, qu'en AI (54 %) ou EI (43 %).

Roza CEALIS,
Anna SMYK (DARES).